

Auvergne Swim-Run - Règlement de l'épreuve 2019

Eau libre

1- Organisation

Les associations Casga natation et 3 Soleils organisent, le 8 septembre 2019, une compétition de nage en eau libre pouvant être effectuée en natation ou en nage avec palmes, ouverte aux sportifs licenciés ou non et âgés de 14 ans au moins au 31 décembre pour le 3000 m et de 10 ans au moins au 31 décembre pour le 1500 m.

Nota : une épreuve "loisirs", d'une distance de 600 m, est également proposée. Cette épreuve n'est pas une compétition. A ce titre, elle est ouverte à tous, sans production de certificat médical.

L'organisateur souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve et rappelle aux concurrents qu'il peut être de leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique sportive.

L'organisation de l'épreuve est placée sous la responsabilité d'un directeur de course.

2- Parcours

Les mesurages du parcours (distances) ont été effectués à l'aide d'un GPS.

Les parcours ainsi que les horaires de départ des différentes épreuves sont disponibles sur le site internet : swim-run.fr

La **présence des concurrents au briefing d'avant course** (20 minutes avant le départ) est **obligatoire**.

3- Conditions d'inscription

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement. L'inscription d'un concurrent n'est validée qu'à réception du paiement du montant de ladite inscription.

Chaque concurrent devra transmettre à l'organisateur, au plus tard lors du retrait de son dossard, la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou triathlon ou natation ou nage avec palmes -pour cette discipline uniquement- en compétition) datant de moins d'un an à la date de l'organisation de l'épreuve. A défaut de certificat médical, une licence compétition en cours de validité à la date de l'épreuve, délivrée par la FFTri ou la FFN devra être présentée.

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son inscription / dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4- Sécurité

4-1 Capacité physique

Chaque concurrent est conscient de ses capacités et limites physiques et psychologiques à s'engager sur l'épreuve à laquelle il est inscrit. En cas d'incapacité (physique, psychologique) décelée par un médecin ou par le service de sécurité de l'organisation, la personne concernée devra immédiatement se retirer de l'épreuve : elle sera reconduite en bateau sur une rive du parcours.

4-2 Matériel et équipement

Matériel autorisé en natation : maillot de bain, lunettes, bonnet.

Matériel autorisé en nage avec palmes : maillot de bain, lunettes ou masque, bonnet, combinaison isotherme, chaussons, gants, tuba, palmes (bi-palmes ou monopalme).

Matériel interdit : pull-buoy, plaquettes de natation.

5- Tarifs

Le montant de l'inscription est de 15 €.

6- Modification ou annulation

Toute annulation ou modification d'inscription de la part du participant doit être transmise à l'organisateur par mail ou par courrier.

En cas d'**annulation de la part du participant**, le remboursement des frais d'inscription et des frais optionnels s'effectue uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif ad hoc aux conditions ci-après :

- annulation à j-7 et avant : retenue de 40% du montant versé, avec un minimum de 25 €,
- annulation à j-6 et après : aucun remboursement.

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'épidémie ou de toute autre circonstance ou situation exceptionnelle mettant en danger la sécurité des concurrents et entraînant l'**annulation** de l'épreuve **par l'autorité administrative** et/ou ne permettant pas l'organisation d'une épreuve de substitution, aucun remboursement ne sera possible. Un tarif préférentiel sera alors proposé par l'organisateur pour une participation à une épreuve organisée en 2020.

7- Vie privée

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

L'organisateur envoie aux concurrents, au maximum une fois par an, un mail collectif les informant de l'ouverture des inscriptions aux épreuves organisées par les associations Casga natation et 3 Soleils.

8- Récompenses

Un cadeau sera remis à chaque participant.

Des trophées seront également distribués aux trois premiers scratch hommes et femmes.

9- Sanctions

Condition physique insuffisante : concurrent mis hors course et reconduit sur la rive par le bateau d'assistance.

Comportement dangereux, refus de se soumettre à un contrôle médical, changement ou falsification de dossard, non assistance à une personne en danger, triche (coupe de parcours), utilisation de matériel interdit : élimination.

10- Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être formulée par écrit (mail ou courrier) auprès de l'organisateur au plus tard 24 heures après l'épreuve.